



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	19-5-2016
Convocation du	13-5-2016
Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	9
Président	JC Pons
Secrétaire	P Reinhold Van Essen

Présents :

July Rauscher, Dargère Hedy 1° adjoint, Falconner Heather, Piccin Annie, Piel Isabelle, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2° adjointe et Alexandre Brigitte, Moreno Parfait

Excusés

Marc Morin- Marion Bifante

Pouvoir

Reinhold von Essen Patricia est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Nouvelles compétences de la Communauté de communes

a. Escalade

Considérant la délibération n° 20160316-16 du 16 mars 2016 de la Communauté de communes de Couiza, le conseil délibère à l'unanimité pour la nouvelle compétence.

b. Gestion et entretien de la maison de santé

Considérant la délibération du n° 20160413-02 du 13 avril 2016 de la Communauté de communes de Couiza, le conseil municipal, regrette qu'une solution commune n'ait pas été trouvée avec la maison de santé d'Espérazza afin de doter le bassin de vie d'une structure commune et délibère à l'unanimité pour la nouvelle compétence.

2. Décision modificative budgétaire

Les travaux supplémentaires aux logements de la maison Delmas interviennent en paiement sur l'année 2016 mais n'avaient pas été prévu au budget. Il convient donc de transférer 5000€ du compte 2151 au compte 2132.

Modification adoptée à l'unanimité.

3. Lotissement Coutieux

Le Maire explique la situation du projet de lotissement participatif de Coutieux qui avance avec le groupe qui s'est constitué et réunit 5 familles candidates.

Ce projet se heurte aux 3 maisons déjà construites, sur lesquelles pèse une incertitude quant à leur devenir.

Considérant qu'il faut apporter une solution pour faire avancer le projet e lotissement,

Considérant que les expertises effectuées sur les maisons par M Faure ne laissent apparaître aucune malfaçon majeure,

Considérant que la proposition financière des propriétaires actuels est acceptable,

Considérant qu'il convient de prévoir les modalités financières pour mener à bien une telle opération,

Décide à l'unanimité :

1/ de réaliser l'acquisition de ces 3 maisons cadastrées A1305, A1309 et A1315

2/ de demander à l'EPFR un portage de cette opération dans le cadre de la convention n° 2015A220 du 24/11/2015, approuvée par le Préfet de Région le 25/11/2015.

3/ de déposer un dossier auprès de FSIL afin de pourvoir au financement de rendre ces maisons habitables,

4/ de déposer une demande auprès de la DDTM afin de participer au programme de logement social,

5/ de confier à l'architecte Marc Raymond une mission d'évaluation du cout de chaque maison

4. Recensement

Les opérations du recensement de 2017 nécessitent la nomination d'un coordonnateur local, cette fonction technique sera assurée par Y Vogel.

5. Café associatif

H Dargère fait part du projet porté par un groupe d'habitant de monter un « café associatif » qui fonctionnerait seulement l'été sur la place du village de 18h à 21h.

La mairie consciente qu'il s'agit d'une opportunité pour permettre une animation du cœur du village donne son accord à ce projet et assure les organisateurs de son soutien en mettant à disposition les locaux de la cantine scolaire ainsi que les mobiliers nécessaires.

6. Ecole

La question du changement de classes CE2 et CM1 entre les écoles de Luc et Montazels interroge les parents. La commune de Luc, qui n'a pas de compétence particulière sur cette question, reste attentive aux solutions apportées et aux réponses apportées aux parents d'élèves.

7. Projet de lutte contre le calcaire dans l'eau de distribution

Une solution technique innovante est actuellement à l'étude à mettre en œuvre sur plusieurs points du réseau de distribution ; il s'agit d'un système magnétique qui ne permet pas au calcaire de devenir tartre, donc ne modifie pas la composition chimique de l'eau. Des investigations sont encore menées avant de penser à une possibilité d'équipement.

8. Vente de la parcelle N°1381

Suite à l'opération d'arpentage la parcelle sise chemin de la garrigue N°1381 et incluse dans le bien Bousquet il est décidé de vendre cette parcelle pour l'euro symbolique, dans le cadre de l'acte d'achat de la maison Bousquet. Il est précisé que tous les frais incombent à l'acheteur.

Voté à l'unanimité.

Le Maire
Jean Claude Pons



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Pons', is written over a faint horizontal line. The signature is cursive and includes a long horizontal stroke extending to the left.